# ASPECTS JURIDIQUES ET CONTENTIEUX DU CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER (APPROFONDISSEMENT)

COMPÉTENCES MÉTIER

**14h**

**Inter 2024 :** 26 et 27 juin | 14 et 15 octobre.

## OBJECTIFS

- Approfondir l'étude du crédit-bail immobilier,
- Étudier la réglementation parallèle au crédit-bail immobilier.

## PUBLIC VISÉ

Cadres confirmés des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail immobilier.

## Animation

**Valérie MONTRÉ :** Notaire SCP Thibierge spécialisé en financement immobilier, droit bancaire et crédit-bail

**Jacques TORIEL :** Avocat à la Cour spécialisé en droit de la finance et des valeurs mobilières

## Prérequis

Avoir suivi la formation ASFFOR CBI ou avoir une expérience professionnelle équivalente

## Tarifs

**Adhérent :** 1390€ HT par participant

**Non adhérent :** 1530€ HT par participant

**Intra :** nous consulter

## Méthodes pédagogiques

Exposé théorique | échanges interactifs | quiz amont et aval

## Moyens pédagogiques

Diaporamas

## PROGRAMME

### APPROCHE JURIDIQUE, ET PRATIQUE DU CREDIT-BAIL IMMOBILIER

I. **La forme du contrat de crédit-bail**
II. **L'objet du contrat (l'immeuble)**
III. **Les aspects financiers : rappel**
IV. **La période d'exploitation et d'exécution du contrat**
V. **Comment sortir du contrat de crédit-bail avant son expiration ?**
VI. **Les évènements en cours de crédit-bail affectant l'immeuble**
VII. **Les garanties**

### ASPECTS PROCÉDURAUX SPÉCIFIQUES AUX CONVENTIONS DE CONTRAT DE CBI

I. **Rappels des aspects juridiques financiers et pratiques du CBI**
   a. Le déroulement d'une opération de crédit-bail depuis sa signature jusqu'à son terme
   b. Les intervenants à la convention de crédit-bail immobilier
   c. Les ressources financières
   d. Les garanties spécifiques au crédit-bail immobilier

II. **La procédure de résiliation depuis son origine jusqu'à son aboutissement**
   a. L'engagement de la procédure
   b. La saisine du Tribunal
   c. L'exécution de la décision

III. **Le contentieux de la construction**
   a. La position du problème
   b. La qualité à agir
   c. La problématique des assurances (Dommages-Ouvrage et police d'assurance décennale)

IV. **Approche des procédures collectives**